

**COMMUNE DE FUVEAU**

**Compte rendu de la réunion  
Du Comité de Pilotage  
Du Projet Educatif local**

**« CONTRAT ENFANCE JEUNESSE »**

**Du mardi 9 avril 2013**

Vincent BONNIN  
Coordinateur CEJ

Etaient présents :

**Elus**

Mme VAISSIE

Adjointe à l'enfance, la jeunesse et aux affaires scolaires.

Mme NICOLAS

Elue aux affaires sociales.

**Techniciens**

Mme HURTIG

Responsable du Service Enfance Jeunesse.

M BONNIN

Coordinateur CEJ.

M LEBRUN

Directeur de l'ALAE et de l'ALSH.

Mme REPOSSI

Responsable du Secteur Ados.

Mme TIGHIDET

Stagiaire.

**Parents d'élèves**

M DUBUS

PEF.

Mme PELLEZ

PEEP Collège.

Mme PRIGENT

FCPE.

Mme VEUILLET

PEF (remplace Mme GILLY).

**Personne extérieure (citoyenne concernée)**

Mme LARGUILLER.

**Personnes excusées**

Mme PERRONE

Directrice adjointe de l'ALAE et de l'ALSH.

Mme PERONNE

FCPE

## **SOMMAIRE**

### **A – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 22 JANVIER 2013.**

### **B – BILAN FINANCIER ET QUANTITATIF DES STRUCTURES 3-17 ANS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE.**

- 1) Le secteur Ados.
- 2) Le Point Information Jeunesse.
- 3) L'accueil de Loisirs 3-12 ans.
- 4) L'ALAE.
  - a- LES GARDERIES
  - b- LES ATELIERS

### **C – LES MINI-SEJOURS DE L'ETE.**

### **D - BILAN DE LA MATINEE DES ATELIERS PARENTS ENFANTS.**

### **E – INFORMATION SUR LA PROCEDURE DE CONCERTATION SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES.**

Début de la réunion : 18 h 45

## **A – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 22 JANVIER 2013.**

**Après quelques modifications apportées par les membres du Comité, le compte rendu du Comité de pilotage du 22 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.**

La nouvelle mouture du Compte rendu a été diffusée à l'ensemble des partenaires.

## **B – BILAN FINANCIER ET QUANTITATIF DES STRUCTURES 3-17 ANS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE.**

Les bilans financiers 2012 sont fournis avec ceux de 2011 afin de pouvoir évaluer l'évolution des dépenses et des recettes.

Ces bilans financiers ont été conçus pour être le plus lisible possible par des personnes n'ayant pas de notion en comptabilité.

Il ne s'agit pas des bilans fournis à la caf qui se présentent sous une autre forme.

Sur l'ensemble des comptes de résultats, apparaissent dans la colonne des recettes des termes qui méritent explication.

PSO : Prestation de Service Ordinaire. Il s'agit d'une prestation versée par la caf. Pour chaque enfant relevant du régime général de la caf, de la fonction publique et de l'éducation nationale, la caf verse 0.49 cts d'euro par heure de présence d'enfant.

D'autre part, pour l'ALSH, la PSO est calculée sur une base journalière de 8 heures et non pas de 11 heures (amplitude horaire réelle).

PSCEJ : Prestation de Service du Contrat Enfance Jeunesse. Cette prestation fixe a été contractualisée avec la caf à travers le Contrat Enfance Jeunesse. La base du calcul de cette prestation est faite sur le montant du financement de la part mairie. Ce financement est subordonné au respect de certaines conditions : taux de fréquentation et prix de revient par enfant.

A travers ces bilans la CAF effectue un double contrôle :

- Le taux de fréquentation ne doit pas être trop bas.
- Que le prix de revient ne dépasse pas un prix plafond (4 € par heure et par enfant, pour les ALSH).

En 2012, le coût total des structures du Service Enfance jeunesse **(hors restauration et écoles)** s'est élevé à 1 826 685.86 € (charges du personnel compris), ce qui représente 19 % du Budget de Fonctionnement

total de la commune (9 593 000 €). Ce coût est en augmentation de 3 % par rapport à l'année dernière.

La part mairie, une fois toutes les recettes prises en compte (participation usagers, PSO, PSCEJ) représente 23 %.

#### 1) Le secteur Ados.

Comme nous l'avons évoqué lors du dernier Comité de Pilotage, la fréquentation a fortement chuté (-32 % par rapport à 2011) : le corollaire est la hausse du prix de revient horaire (+ 40 %). La part communale a augmenté, elle, de plus de 65 % par rapport à 2011 !

700 adolescents environs vivent sur la commune : à peu près 10 % ont fréquenté au moins une fois la structure en 2012.

Un parent élu dit qu'il serait intéressant de comparer la fréquentation et le nombre de jeunes concernés avec d'autres communes.

#### 2) Le Point Information Jeunesse.

La fréquentation est en forte augmentation (+25 %). Le PIJ est de plus en plus identifié comme une structure ressource.

Le type de demande de renseignement évolue, on constate un accroissement des demandes liées aux études et à la vie pratique (logement, transport...).

De même l'âge des utilisateurs de la structure rajeunie : la part des - de 15 ans s'accroît (+ 54 %).

Pour 2013, la question se pose de savoir si la fermeture du Secteur Ados va impacter la fréquentation du PIJ.

Pour les vacances de Pâques, le PIJ organise pour la deuxième fois un stage de sensibilisation au Baby sitting. Le stage est assuré par le PIJ et les cadres du Service Enfance Jeunesse.

### L'accueil de Loisirs 3-12 ans.

Le budget est en augmentation de 7% par rapport à 2011. (pour une fréquentation en hausse de 5.9 %).

On peut noter le tarif moyen facturé est en baisse de 9 %.

En 2012, 180 enfants différents ont été concernés par le dispositif LEA<sup>1</sup>.

Malgré tout, on note une baisse de l'aide de la CAF 13 pour ce dispositif, à cela 2 raisons :

- En 2011, la CAF 13 avait mis en place une aide exceptionnelle pour le lancement du dispositif.
- Pour 2012, la CAF s'est basée sur notre prévisionnel qui était volontairement prudent pour fixer le montant de l'aide.

---

<sup>1</sup> *La Caisse d'allocations familiales des Bouches du Rhône poursuit une politique d'action sociale familiale et souhaite mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés financières.*

*Pour cela, en remplacement des bons vacances, elle propose des tarifs particuliers, le mercredi et pendant les vacances scolaires, quelque soit le nombre de jours de fréquentation de l'enfant, pour les familles dont le quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 900€.*

*Dans ce cas le tarif à taux d'effort ne s'applique pas.*

*Ces tarifs ne s'appliquent pas pour l'accueil en périscolaire (garderies)*

<i>Quotient familial Compris entre</i>	<i>Participations familiales</i>	<i>Participation Caf 13</i>
<i>0 - 300 €</i>	<i>1,50 €/jour</i>	<i>5,50 €/jour *</i>
<i>301 - 600 €</i>	<i>3,60 €/jour</i>	<i>3,40 €/jour *</i>
<i>601 - 900 €</i>	<i>6,00 €/jour *</i>	<i>1,00 € *</i>

*Ce dispositif permet donc aux familles les plus modestes d'accéder à des tarifs très accessibles et à la commune d'accéder à une aide de la CAF 13 qui s'engage à payer le delta pour garantir une recette pour la commune de 7€ par jour de présence par enfant.*

### 3) L'ALAE.

#### a- LES GARDERIES

Le budget est en augmentation de 7 % pour une augmentation de la fréquentation de 13 %. Le pris de revient horaire par enfant baisse lui de 5 %.

Les recettes usagers sont en augmentation de 15 %.

#### b- LES ATELIERS

La fréquentation des ateliers maternels a augmenté de 18 % (du fait de l'atelier passerelle ouvert aux grandes sections à l'école de La barque).

La fréquentation des ateliers élémentaires est en augmentation de près de 8 %.

Le budget est lui en baisse de 22 % du fait de la réorientation de la politique sur les intervenants des ateliers. En effet, nous faisons plus appel aux agents municipaux que par le passé. Ce changement amène moins de diversité dans le type d'ateliers différents proposés mais permet une amélioration de la qualité de l'accueil de l'enfant et de leur suivi : en effet ces agents municipaux travaillant aussi sur les autres temps (scolaires, périscolaires et extra scolaires) ont une connaissance approfondie des enfants.

### **C – LES MINI-SEJOURS DE L'ETE.**

#### Séjour et mini séjours Ados

En 2012, les mini séjours et séjours ont fait le plein. Deux places ont été rajoutées sur le mini séjour à La Londe et le séjour aux Stes Maries.

La part mairie du séjour aux Stes Maries est infiniment basse (4.27 % du coût du séjour). La raison est que nous bénéficions d'une erreur de la CAF en notre faveur.

Le cout des séjours et mini séjours n'intègrent que l'animateur, le salaire de la directrice étant intégré à l'ALSH ados (ce qui ne sera plus le cas en 2013 en raison de la fermeture de l'ALSH Ados).

#### Mini séjours élémentaires

Le budget est en augmentation de 5 %, le prix de revient de 2.44%.

Pour 2013, seulement 4 mini séjours seront organisés contre 5 en 2011. En effet, en 2011, l'organisation de 5 mini séjours sur une période de 3 semaines est apparue trop lourde. Par contre le séjour des CM1-6<sup>ème</sup> est allongé d'une journée.

CM1-6<sup>ème</sup> : 5 jours, 18 places (Puyloubier) :

- Escalade.
- Maser ball (en journée et de nuit).
- Multisports, cirque....

CE1-CE2 : 4 jours, 16 places (Six Fours Le Brusque) :

- Initiation voile.
- Hébergement en yourte, roulotte et 4x4 de trekking.

GS-CP : 3 jours, 16 places (La Roquebrussanne) :

- Promenade avec les ânes.
- Labour, soin des animaux.
- Champ de fraises à disposition.

PS-MS : 2 jours, 10 places (Beaureceuil) :

- Promenades à poney.
- Nuit au camping de Beaureceuil).

Tous les mini séjours sont plein (il reste une place au séjour à la Roquebrussanne).

Cette année, une troisième tranche tarifaire a été mise en place.

La randonnée avec les ânes dans le massif de la Ste Beaume a donc été abandonnée malgré l'intérêt pédagogique et la qualité de la prestation. L'accueil de Loisirs travaillera avec le prestataire les mercredis.

## **D – BILAN DE LA MATINEE DES ATELIERS PARENTS ENFANTS.**

La matinée s'est déroulée le samedi 16 mars à l'école de La Roque Martine.

Cette manifestation a connu un beau succès : 330 personnes présentes (194 enfants et 136 adultes). 86 familles différentes. Un peu moins de la moitié a fait un seul atelier, un gros 1/3 ont fait 2 ateliers et 10% ont fait 3 ateliers.

8 ateliers différents étaient proposés sur 3 séances, soit 24 ateliers.

Les parents bénévoles (une quinzaine, dont beaucoup de nouveaux) se sont fortement impliqués tant sur la matinée que sur la préparation.

Mme HURTIG et M. BONNIN étaient très dubitatifs quant à la reconduite de cette manifestation (vu la faible fréquentation de 2011). Les parents bénévoles au contraire avaient insisté pour que cette matinée soit reconduite. Le résultat leur a donné raison, qu'ils en soient remerciés.

## **E – INFORMATION SUR LA PROCEDURE DE CONCERTATION SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES.**

Un Comité de Pilotage assure la concertation autour de la réforme des rythmes scolaires, il est constitué de 16 personnes.

Il réunit 4 collèges de 4 personnes :

- Fédérations de parents : FCPE, PEEP, PEF et collectif de La Barque.
- Associations: Ail, Foyer rural, Tennis Club, Football Club.
- Enseignants.
- Mairie (Elus et techniciens).

La concertation a commencé le mardi 30 avril 2013 et doit se terminer en octobre – novembre 2013.

Fin du Comité de Pilotage : 21h30